

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 2025/...

Jijel le : 08 05 2025

2 IEME MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **RAYON TELECOM** représentée par son gérant
Mr **KEMOUNE KHOUDIR** , sis à : **TIZI IGHIL OUAZOUG – BEJAIA**

* Identification de l'opération

- Contrat N° : CONTRAT N° 66/2024 /
- ODS de démarrage des travaux : **45** du **12.02.2025**
- Projet : **RESEAU FTTH ODN . MECHTA DHAR TALAA - DJIMLA**
- date d'ouverture : 23.02.2025

* Objet de la mise en demeure :

- Le non-respect de la 1iere Mise en Demeure Daté le **16.04.2025**
- Avancement des travaux trop faible .

De ce fait, vous êtes tenus d'achever la totalité des travaux dans les bref délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

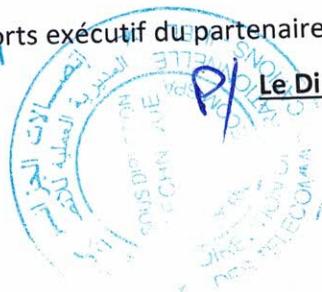
03 jours après la première parution sur le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I


BEYLAMIN B



 Le Directeur

08 MAI 2025

Directeur Opérationnel P/I

DJABOUB Youcef